

Fonds d'Aide à l'Insertion et à la Réussite des Élèves

FAIRE



Notre projet

Dans un monde en profonde mutation, Sciences Po Bordeaux, conformément à sa mission de formation et d'insertion, a décidé de privilégier notamment trois orientations :

L'internationalisation

Fort de plus de 140 partenariats internationaux, l'établissement est en mesure de proposer une année de mobilité obligatoire à l'étranger. De même les stages à l'étranger sont fortement conseillés. Plus d'un tiers des diplômé·e·s débutent leur carrière à l'international. L'établissement se donne pour objectif d'accompagner, via des bourses spécifiques, les mobilités universitaires, césures et stages de ses étudiant·e·s.

La diversité sociale et l'égalité des chances

Dans un premier temps, l'établissement a lancé une opération de promotion de Sciences Po Bordeaux auprès des jeunes issus des territoires urbains et ruraux fragiles de la région Nouvelle-Aquitaine intitulée «*Sciences Po Bordeaux Je le Peux Parce que Je le Veux*» en partenariat avec la Région et le Rectorat. De même Sciences Po Bordeaux veille à accueillir des étudiants issus des pays du Sud, notamment africains, dans le cadre du programme BALAFON en partenariat avec la Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole et la Fondation Prospective et Innovation. Enfin, se positionnant en « IEP de la deuxième chance », Sciences Po Bordeaux est attentif à l'accueil dans les meilleures conditions d'étudiant·e·s en formation continue ou en situation de handicap.

L'insertion professionnelle

60 % de nos diplômé·e·s s'orientent vers les entreprises et le secteur associatif. L'établissement développe des partenariats forts avec ces secteurs d'activités afin de permettre aux étudiant·e·s d'effectuer des périodes significatives de stages, ainsi que des actions de tutorat et parrainage à finalité d'insertion professionnelle. L'Institut accompagne aussi les jeunes en création d'entreprise. Sciences Po Bordeaux s'est doté d'un fonds social destiné à accompagner les étudiant·e·s que le nécessitent, dans le respect des principes d'internationalisation, de diversité, et d'insertion. **Nous vous proposons de vous engager et de soutenir par votre don les ambitions de Sciences Po Bordeaux.**



Agir avec nous

Le fonds social accompagne les ambitions de Sciences Po Bordeaux en :

- * finançant des bourses sur critères sociaux et des bourses d'excellence pour faciliter la mobilité universitaire et en stage à l'étranger ;
- * soutenir les stages de professionnalisation (frais de déplacement, logement...)
- * réaliser des compléments de bourses pour les étudiants français ou étrangers ;
- * contribuer à l'acquisition de matériels et aux besoins spécifiques des étudiant-e-s handicapé-e-s ;
- * accompagner l'insertion professionnelle : mentorat, recherche d'emploi ou projet de création d'entreprise.



Comment nous soutenir

Chacun peut soutenir le fonds social à titre personnel ou au nom de son entreprise ou de sa propre fondation. Le soutien peut prendre la forme d'un don unique, d'un don sur plusieurs années ou encore prendre la forme d'un legs, d'un don en titres ou d'une donation.

Avantages fiscaux en France

Pour les particuliers

Impôt sur le revenu : 66 % du montant de votre don est déductible de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 20 % du revenu imposable. Lorsque le montant des dons dépasse cette limite, l'excédent est reporté sur les 5 années suivantes et ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions (Article 200 du CGI).

Exemple : un don de 300 € = 1 semaine de scolarité pour un étudiant boursier

66 % x 300 € soit 198 € de réduction fiscale sur l'impôt sur le revenu. Votre don vous revient à 102 € après réduction fiscale.

Impôt sur la fortune : 75 % du montant de votre don est déductible de l'impôt sur la fortune (ISF) dans la limite de 50 000 € par an.

NB : un même don peut être ventilé entre l'ISF et l'impôt sur le revenu mais il n'est pas possible de cumuler les deux avantages fiscaux.

Pour les entreprises

Pour les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés, le don est déductible à hauteur de 60 % dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise. Lorsque le montant des dons dépasse cette limite, l'excédent est reportable sur les cinq années suivantes (Art 238 bis du CGI).

Votre entreprise peut aussi créer des relations privilégiées avec Sciences Po Bordeaux en finançant une chaire de formation et de recherche, en proposant des stages...

“

Je souhaite faire un don.